

Partage des charges en sous-location d'un cabinet médical

Par **Catherine75**, le **07/05/2019 à 20:58**

Bonjour,

Avec mon collègue, nous partageons un locale qui comprend une salle d'attente, un WC et deux cabinets.

Nous partageons à deux les charges en électricité/eau 50/50, car il y a un seul compteur.

Notre contrat de location prévoit la possibilité de sous-location de chaque cabinet, en accord avec le propriétaire..

Mon collègue souhaite le mettre en sous-location 3 jours/semaine avec un loyer mensuel, toutes charges comprises.

Ma question concerne le partages de nos charges EDF/Eau.

Puisque nous ne sommes plus deux mais trois dans ce lieu et vu qu'il y un seul compteur d'électricité, nous devrions logiquement diviser la facture en trois parts, sachant que la troisième personne va lui payer sa part de charges avec le loyer.

Néanmoins, mon collègue considère que pour moi cela ne change rien et que je devrais continuer à payer 1/2 part des factures eau/électricité.

Qu'en pensez-vous?

Merci